

EXTRAIT

du Registre des Délibérations

du conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :
20 mars 2012

Séance du lundi 26 mars 2012 à 20 heures 30

Nombre de
délégués en
exercice : 170

Le conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Villard-Bonnot au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Aire de
grand passage –
déclaration au titre
de la loi sur l'eau et
autorisation de
défrichement.

Présents: S.ALMOODOVAR, A.ANDREYON, C.ANGLADE, J-C.BECAUERT, P.BEGUERY, L.BELLICARD, S.BEOLET, C.BICH, P.BOISSELIER, A.BONMIER, G.BONNEFON, C.BOULLIER, F.BROTTE, M.BRUNELLO, J-P.BUART, B.CARAGUEL, V.CARTIER, D.CHARBONNEL, D.CHAVAND, J-F.CLAPPAZ, D.CLOUZEAU-GERMAIN, G.COARD, R.COARD, R.COLLIAT, P.DAUPHIN, C.DAVOINE, S.DELAVIER, G.DIDOT, J-M.DOLLE, B.DRECO, J.DUBUS, J-P.DURAND, C.DURET, H.FANET, G.FASTIER, L.FERRADOU, G.FERRAGATTI, P.GAILLARD, V.GAY, J.GERBAUX, F.GIMBERT, G.GIRAUD, C.GLOECKLE, C.HARDOUIN, V.HENOFF, P.JANOLIN, G.JOVET, C.JOY, J.JURADO, G.LAMAND, M.LAMBERT, C.LETOUBLON, P.LEVASSEUR, J.LOMBARD, C.LOUVEL-DE-MONCEAUX, C.MALIA, P.MANJARRES, J.MARSEILLE, J-M.MICHEL, B.MICHON, F.MIDALI, R.MILLET, W.MINGUELY, A.MONNOT, C.MONTEIL, M.MORINI, B.MURIENNE, C.PERNIN, V.PETEX, A.PIANETTA, J.PICCHIONI, F.PILLOT, T.PLACETTE, A.PLISSON, R.POIS-POMPEE, E.PORTSCH, G.QUINZIN, P.RAMOUSSE, J.REBUFFET, L.ROUSSET, A.RUCHE, C.SCHEMEIL, A.SERVANT, P.SILVENTE, B.SORREL, A-M.SPALANZANI, F.STEFANI, M.TERUEL, L.THERY, S.THIERY, Y.TOSOLINI, C.VANNUFFELLEN, C.VIDAL, P.VIEILLE, G.ZANARDI, G.ZANCHIN.

Présents : 96
Pouvoirs : 23
Votants : 119
Vote pour : 0
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Pouvoirs: A.BLANC à R.COARD, B.BOESSO à C.MONTEIL, D.BOSA à G.FERRAGATTI, J-M BOUCLANS à D.CLOUZEAU-GERMAIN, G.BRICALLI à R.POIS-POMPEE, J.CARASSIO à S.THIERY, C.ENGRAND à J-P.BUART, E.FORTIER à P.JANOLIN, F.GLAREY à F.MIDALI, M.GLATIGNY à L.FERRADOU, J.GUILLOT à F.PILLOT, P.JEAN à G.QUINZIN, P.LANGENIEUX-VILLARD à M.LAMBERT, A.MAÎTRE à F.BROTTE, M-J MASSUCCO à P.DAUPHIN, P.MORAND à C.GLOECKLE, J.MOUSSIN à R.COLLIAT, F.PAGES à B.SORREL, M-C.PARADE à C.SCHEMEIL, C.ROCCA à C.DURET, J-L.ROUX à B.MURIENNE, B.TRIFFE à J-M.DOLLE, P.VOLPI à G.ZANCHIN.

Monsieur D. CHARBONNEL est nommé secrétaire de séance.

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de grand passage à Crolles, Monsieur le Président informe qu'il convient de déposer un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ainsi qu'un dossier de demande d'autorisation de défrichement. Il rappelle que le projet, qui sera réalisé à proximité de la barrière de péage de Crolles, s'effectuera sur des parcelles propriété de la commune de Crolles et mises à disposition du Grésivaudan dans le cadre de l'exercice de sa compétence relative à l'accueil des gens du voyage. L'aire pourra accueillir 106 caravanes simultanément sur une emprise de 9 567 m².

A la demande de la Direction Départementale des Territoires, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande d'autorisation de défrichement (d'une surface égale 65a et 56 ca) et un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Transmis le : 10 / 04 / 12
N° accusé réception Préfecture : 038-200018166 - 20120326-99-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

